



DONATION MOBILIÈRE



GÉNÉRALITÉS

Une donation mobilière porte sur des liquidités, des placements financiers (titres, actions, obligations...) ou des objets physiques (tableau, voiture de collection, ...).

Attention : une donation est en principe définitive et irrévocable, à l'exception des donations entre époux



SOUS QUELLE FORME ? UNE RECONNAISSANCE DE DONATION SOUS SEING PRIVÉ OU UN ACTE NOTARIÉ

LA DONATION INDIRECTE

Acte neutre (virement bancaire sans communication) suivi d'une reconnaissance de donation (ou « pacte adjoint ») sous seing privé. La reconnaissance de donation, signée par le donateur (celui qui donne) et le donataire (celui qui reçoit), a pour but :

- de qualifier de donation un virement bancaire ou le don manuel
- de prévoir les clauses et charges de la donation

Attention : il ne faut indiquer aucune mention en guise de communication dans le virement bancaire et non les mots « don » ou « donation », la donation pourrait être considérée comme nulle

LA DONATION PAR ACTE NOTARIÉ (d'office soumise aux droits d'enregistrement) : incontournable dans certains cas comme les donations avec réserve d'usufruit ou donations de titres nominatifs.



QUELQUES CLAUSES TYPES

- Le retour conventionnel
les biens donnés reviendront dans le patrimoine du donateur sans droits de succession
- Soit en cas de pré-décès du donataire avec ou sans postérité.
- Soit en cas de décès du donataire s'il n'a pas de postérité.
- La charge de rente
- Différentes déclinaisons possibles annuelle, mensuelle, montant fixe ou indexé, en pourcentage du capital
- Optionnelle ou automatique
- Montant limité par rapport au montant donné
- La clause de propre
- Obligation pour le donataire de conserver les biens donnés dans son patrimoine propre (pas d'apport autorisé à une communauté de mariage)
- Toujours à durée limitée



« PAR PRÉCIPUT ET HORS PART » OU « EN AVANCEMENT D'HOIRIE » ?

- Une donation « **par préciput et hors part** » vise à **avantager le bénéficiaire** par rapport aux autres héritiers, elle est imputée sur la « quotité disponible » (correspondant à la part du patrimoine dont une personne peut disposer librement)
- Une donation « **en avancement d'hoirie** » est une avance sur l'héritage. Elle préserve l'**égalité des héritiers**, elle est imputée sur la réserve, part minimale qui doit revenir aux héritiers du donateur.



FISCALITÉ DES DONATIONS MOBILIÈRES, 0% OU TAUX RÉDUIT!

- Une donation mobilière par acte authentique est **toujours** enregistrée
 - Une donation mobilière sous seing privé ne doit **pas nécessairement** être enregistrée
- Si la donation mobilière est enregistrée, elle sera soumise à un taux réduit :
- Qui varie selon le **degré de parenté et selon les régions**.
 - Qui s'applique peu importe le montant de la donation.



POURQUOI ENREGISTRER UNE DONATION ?

Si le donateur décède dans les 5 ans de la donation en Région wallonne et 3 ans dans les deux autres Régions et que la donation n'a pas été enregistrée, les droits de succession seront dus sur la somme donnée. Pour éviter ce risque, il faut payer les droits d'enregistrement.



TARIFS ?

Région wallonne

- 3,3% pour les donations en ligne directe, entre époux et entre cohabitants légaux.
- 5,5% pour les donations entre toutes autres personnes.

Région Flamande

- 3% pour les donations en ligne directe, entre époux et entre cohabitants (légaux et de fait, à condition de démontrer une cohabitation ininterrompue depuis minimum 1 an).
- 7% pour les donations entre toutes autres personnes.

Région Bruxelles-Capitale

- 3% pour les donations en ligne directe, entre époux et entre cohabitants légaux.
- 7% pour les donations entre toutes autres personnes.

BON À SAVOIR

- *Il ne faut indiquer aucune mention en guise de communication du virement bancaire et surtout les mots « don » ou « donation », la donation pourrait être considérée comme nulle!*
- *Une donation est en principe définitive et irrévocable, à l'exception des donations entre époux !*

LE RÉSEAU INTERNATIONAL WEALTH PLANNING D'EDMOND DE ROTHSCHILD
EST À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.

Le présent document est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Rédaction achevée au 31 mars 2023.

Il n'est pas de nature contractuelle et vous est remis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une consultation juridique, fiscale ou comptable personnalisée. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre de produits ou de services financiers ou une recommandation d'acheter ou de vendre un instrument financier ou de souscrire à un service financier. Les informations qu'il contient n'ont pas été examinées à l'aune de votre situation personnelle ou de vos objectifs ou besoins spécifiques. Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers indépendants. Le présent document s'appuie sur des informations provenant de sources ou de documents externes jugés fiables. Le groupe Edmond de Rothschild s'efforce de veiller à ce que les informations qu'il contient soient exactes, complètes et d'actualité mais ne peut fournir aucune garantie quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude. Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur et de rendement. En aucun cas, la responsabilité d'une entité du groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document. A défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent document sont celles du groupe Edmond de Rothschild. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par le groupe Edmond de Rothschild et les personnes à qui il est délivré. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de ce document et de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild.

Copyright © groupe Edmond de Rothschild – Tous droits réservés